INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL

Sujet : Remboursement d'une formation offerte par l'ICM	**POLITIQUE N° : DE-09**

1. OBJECTIF

Établir le processus de remboursement d'une formation donnée à l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM).

2. PRÉAMBULE

L'Institut de cardiologie de Montréal (ICM) offre des formations à l'intention de tous les professionnels en soins cardiovasculaires (infirmières, infirmières praticiennes, pharmaciens, inhalothérapeutes, perfusionnistes, médecins résidents, étudiants, etc.). Nous offrons des formations variées tant aux novices qu'aux experts dans des domaines de soins reliés à la santé cardiovasculaire.

3. INSCRIPTIONS

L'inscription à une formation doit être faite via de la Direction de l'enseignement de l'ICM, ou le site web de l'ICM.

4. ANNULATION OU REPORT D'UNE FORMATION PAR L'ICM

L'ICM se réserve le droit d'annuler une formation ou de la reporter si le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis ou si le formateur prévu n'est plus disponible à la date prévue de l'activité.

Dans l'un ou l'autre des cas, les participants seront avisés au plus tard, deux (2) jours ouvrables avant l'activité de formation.

Si l'activité est annulée par l'ICM, le paiement déjà effectué par le participant lui sera totalement remboursé.

Si l'activité est reportée par l'ICM, le participant pourra, selon son choix, obtenir un remboursement complet ou maintenir son inscription pour la nouvelle date de l'activité de formation.

5. ANNULATION OU REPORT D'UNE FORMATION PAR UN PARTICIPANT

Toute annulation d'inscription à une activité de formation doit être transmise à la direction de l'enseignement de l'ICM en précisant :

- Le titre de la formation
- La date prévue de l'activité
- Le nom du (des) participant(s) inscrit(s)
- La raison de l'annulation.

Le participant doit annuler son inscription en contactant la direction de l'enseignement de l'ICM par courriel à Enseignement.ICM@icm-mhi.org.

En cas d'annulation par le participant, les frais suivants seront retenus ou exigés:
(Cours ACLS ou échographie pulmonaire voir plus loin)

- Dans le cas d'une annulation transmise par courriel, sept (7) jours ouvrables ou plus avant la date de la formation, 100 % des frais payés seront remboursés;
- Dans le cas d'une annulation transmise par courriel moins de trois (7) jours ouvrables avant la date de la formation, aucun remboursement ne sera accordé. Toutefois, si le participant veut reporter sa formation, il pourra le faire moyennant 20% des frais engagés à titre de frais administratifs.

6. COURS ACLS

Un participant inscrit à une formation ACLS devra avoir payé ses frais d'inscription au moins 30 jours avant la date de la formation. S'il ne paie pas ces frais avant la date limite, sa participation sera considérée comme annulée.

En cas d'annulation par le participant à un cours ACLS, il doit en aviser la direction de l'enseignement à Enseignement.ICM@icm-mhi.org.

Les frais suivants seront retenus ou exigés:

- Dans le cas d'une annulation 30 jours ou plus avant la date de la formation, le montant total des frais d'inscription seront remboursés;
- Dans le cas d'une annulation moins de 30 jours et plus de 7 jours avant la date de la formation, aucun remboursement ne sera accordé.
 Toutefois, si le participant veut reporter sa formation, il pourra le faire moyennant 20% des frais engagés à titre de frais administratifs
- Dans le cas d'une annulation moins de 7 jours avant la date de la formation, aucun remboursement ne sera accordé et aucun report de formation ne sera autorisé.

7. COURS D'ÉCHOGRAPHIE PULMONAIRE

Un participant inscrit à une formation d'échographie pulmonaire devra avoir payé ses frais d'inscription au moins 2 semaines avant la date de la formation. S'il ne paie pas ces frais avant la date limite, sa participation sera considérée comme annulée.

En cas d'annulation par le participant, il doit en aviser la direction de l'enseignement à Enseignement.ICM@icm-mhi.org.

Les frais suivants seront retenus ou exigés:

- Dans le cas d'une annulation transmise par courriel, 2 semaines ou plus avant la date de la formation, le montant total des frais payés seront remboursés;
- Dans le cas d'une annulation moins de 2 semaines avant la date de la formation, aucun remboursement ne sera accordé. Toutefois, si le participant veut reporter sa formation des frais de changement de 20% s'appliqueront.